

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE



BOURDEAU

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Pouvoirs	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
05 mai 2022

Date d'affichage
05 mai 2022

Avis 2022_14

Admission en non-
valeur

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le

ID : 073-217300508-20220510-DELIB202214-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOU, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoir : Loïc BELINGHERI qui a donné pouvoir à Christine VINCENT

Absents excusés : Loïc BELINGHERI, Frédéric DUQUESNEL

Secrétaire de séance : Martine BEGET est nommée secrétaire de séance

M. le Maire présente au Conseil municipal le dossier d'admission en non-valeur proposé par le SGC D'AIX LES BAINS pour un montant de 3.18 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que le titre concerné est devenu irrécouvrable,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur du titre du redevable ci-après désigné M. MARMET Nicolas pour un montant total de 3.18 € sur le budget principal

- **PRECISE** que cette somme sera prochainement mandatée sur le budget concerné à l'article 6541 créances admises en non-valeur

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

